



Barème Honoraires de Location Habitation mixte* et meublée*

	Honoraire à la charge du locataire	Honoraire à la charge du bailleur
Honoraire d'entremise et de négociation	Non applicable	100 €
Honoraire de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6% TTC du loyer annuel hors charge	6% TTC du loyer annuel hors charge
Honoraire de réalisation des états des lieux (entrée + sortie)	2 €/m ²	2 €/m ²

Plafonnement réglementaire de la loi ALUR du 29/03/2014:

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Année de référence : 2014

Zone « très tendue »

Zone « non tendue »

Zone « tendue » (Carquefou, Sainte Luce sur Loire, Thouaré sur Loire, La Chapelle sur Erdre, Orvault, Nantes)

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : **10€ TTC**

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : **3€ TTC**

Honoraire forfaitaire minimum de 100 € pour les baux (hors habitation principale)

(*) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 01/04/2019

Barème gestion locative en % HT de l'encaissement selon niveau de services choisi par le propriétaire :

	INITIAL 6%	CONFORT 7,5%	PRIVILEGE 8,5%	Coût hors forfait	
PRESTATIONS INCLUSES	MISE EN PLACE DU MANDAT DE GESTION	●	●	●	
	ÉMISSION DES AVIS DE QUITTANCE, ENCAISSEMENT DES LOYERS, CHARGES ET ALLOCATIONS	●	●	●	
	DELIVRANCE DES QUITTANCES ET REÇUS	●	●	●	
	Révision des loyers	●	●	●	
	Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
	Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
	Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
	Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
	Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
	Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
	Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
	Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
	Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●		
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Établissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC / an
	Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	○	●	●	30 € TTC
	Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
	Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC
	Gestion des sinistres : déclaration, représentation à la 1 ^{ère} expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC / dossier
	Assistance à la pré-livraison + livraison + suivi des réserves	○	●	●	250 € TTC
	Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC
	Représentation en Assemblée générale	○	○	●	125 € TTC / heure
	Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
	Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (expertise supplémentaire etc...)	○	○	○	125 € TTC / heure

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Barème établi le 01 Avril 2019

Barème honoraires de transaction

Barème charge vendeur (sauf accord exceptionnel des parties)

MANDAT SIMPLE – 13 actions

Accompagnement acquéreur
 Assistance administrative (cadastre, projet)
 Compte rendu
 Century 21 (site et réseau)
 Courtage bancaire (agrément IOB)
 Devis partenaires
 Extranet
 Marketing direct
 Photo HDR
 Ouest-France, Bien Ici
 Rédaction du compromis
 Relance acquéreurs
 Vitrine A4

MANDAT CONFIANCE – 17 actions supplémentaires

50/50
 AMEPI : mandat partagé par 60 agences
 Assistance administrative niveau 2 (PLU, CU, géomètre)
 Bilan de promotion sur rendez vous
 Diagnostics immobiliers offerts
 Contrôle du Logement et de ses Équipements SOCOTEC
 Facebook
 Garantie d'action
 Home staging virtuel
 Le Bon Coin
 Mailings dédiés
 Panneau à Vendre
 Recommandation VIP
 Site du propriétaire
 Vitrine A3 pendant 30 jours garantis
 Visite virtuelle

PRIX DE VENTE

HONORAIRE D'AGENCE

		Forfait TTC TVA à 20 %		
de	à		en euros	soit
0	99 999		10%	12.00%
100 000	124 999		11 000	9.78 %
125 000	149 999		12 000	8.73 %
150 000	174 999		13 000	8.00 %
175 000	199 999		14 000	7.47 %
200 000	224 999		15 000	7.06 %
225 000	249 999		16 000	6.74 %
250 000	274 999		17 000	6.48 %
275 000	299 999		18 000	6.26 %
300 000	324 999		19 000	6.08 %
325 000	349 999		20 000	5.93 %
350 000	374 999		21 000	5.79 %
375 000	399 999		22 000	5.68 %
400 000	449 999		23 000	5.41 %
450 000	499 000		24 000	5.05 %
500 000	549 999		25 000	4.76 %
550 000	et +		4,5%	

La remise d'une note est obligatoire **Barème établi le 01/03/2019 en euros**